

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN PLEIN AIR 2020-2021



Description

Ce programme financier vise à soutenir les organismes gestionnaires de sites ou de programmes d'activités de plein air qui souhaitent favoriser la pratique régulière d'activités de plein air auprès de la population.

Objectifs

- Assurer l'état sécuritaire et la qualité des sites de plein air
- Renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air
- Faciliter l'accès à du matériel ou de l'équipement de plein air

Nature du soutien

L'aide financière demandée ne peut pas excéder 75 % du coût maximal du projet, jusqu'à concurrence de 5 000 \$. Le demandeur doit apporter sa propre contribution de 25 % du total du projet. Les heures de bénévolat et les biens et services sont considérés dans la contribution du demandeur. Les heures de bénévolat sont comptabilisées à raison de 15 \$ l'heure.

Modalité de versement

- Un premier versement correspondant à 75 % du montant de la subvention lors de l'annonce des projets sélectionnés
- Un versement final équivalent au solde de 25 % de la subvention lors de la validation de la conformité des documents de reddition de compte

Critères d'évaluation des demandes

- Priorité accordée aux nouvelles demandes
- Cohérence avec les objectifs de l'aide financière
- Nombre de personnes visées par le projet

Projets coup de cœur

Loisir et Sport Côte-Nord se réserve le droit de bonifier l'aide financière accordée aux projets novateurs et mobilisant jugés « coup de cœur ».

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN PLEIN AIR 2020-2021



Règles d'admissibilité

Organismes admissibles

- Les organismes à but non lucratif dûment constitués, gestionnaires de site ou de programme d'activités de plein air

*Le milieu municipal, le milieu scolaire et les centres de la petite enfance ne sont pas admissibles au programme

Projets admissibles

- Accroître les possibilités de faire des activités de plein air de manière sécuritaire en bonifiant la qualité et la pérennité des sites
- Favoriser l'accessibilité aux activités de plein air en augmentant les occasions de pratique auprès des citoyens
- Réparer ou acquérir du matériel ou de l'équipement durable favorisant la pratique d'activités de plein air

Exigences administratives

- Mentionner la contribution du Ministère de l'Éducation du Québec et de Loisir et Sport Côte-Nord à l'intérieur des documents promotionnels et lors des activités publiques
- Compléter la reddition de compte, soit le rapport d'activités, et faire parvenir les pièces justificatives à Loisir et Sport Côte-Nord au plus tard 30 jours suivant la date de réalisation du projet.

Condition d'admissibilité

- Dépôt du formulaire de demande dûment rempli au plus tard le 14 janvier 2021 à 16 h
- Les sommes doivent être engagées au plus tard le 31 mars 2021 et le projet réalisé au 30 juin 2021 (contacter l'agente plein air si non réalisable)
- Les projets financés seront annoncés au plus tard le 22 janvier 2021 par lettre électronique


Coûts non admissibles

- Les taxes et les frais de gestion
- L'achat de nourriture, d'articles promotionnels et de prix de présence
- Les dépenses engagées à l'extérieur de la période de réalisation

[Formulaire de demande](#)

[Adhésion au dépôt direct](#)

[Reddition de compte](#)

 Cliquez pour accéder aux documents

INFORMATION:

Joliane Poirier | Agente de développement
poirier.joliane@urlscn.qc.ca | 418 296-5774

